

Rapport Pilier III Orange Money

—
2024

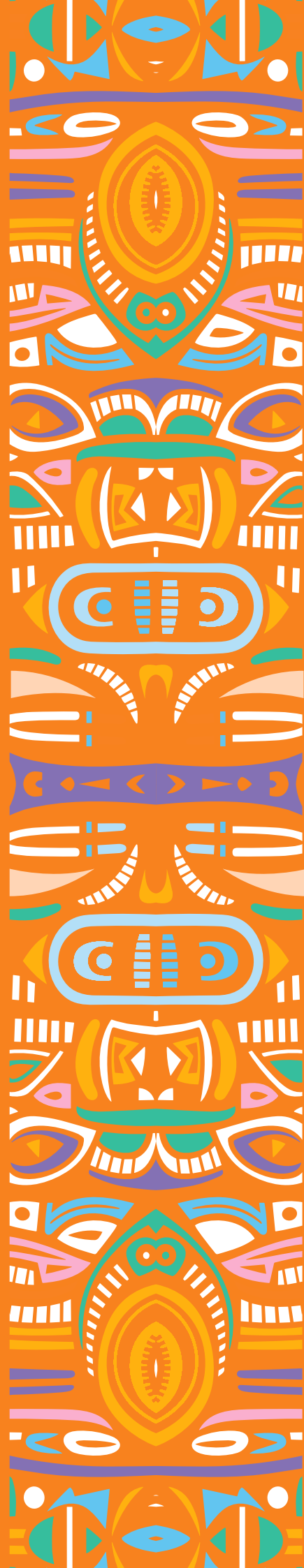
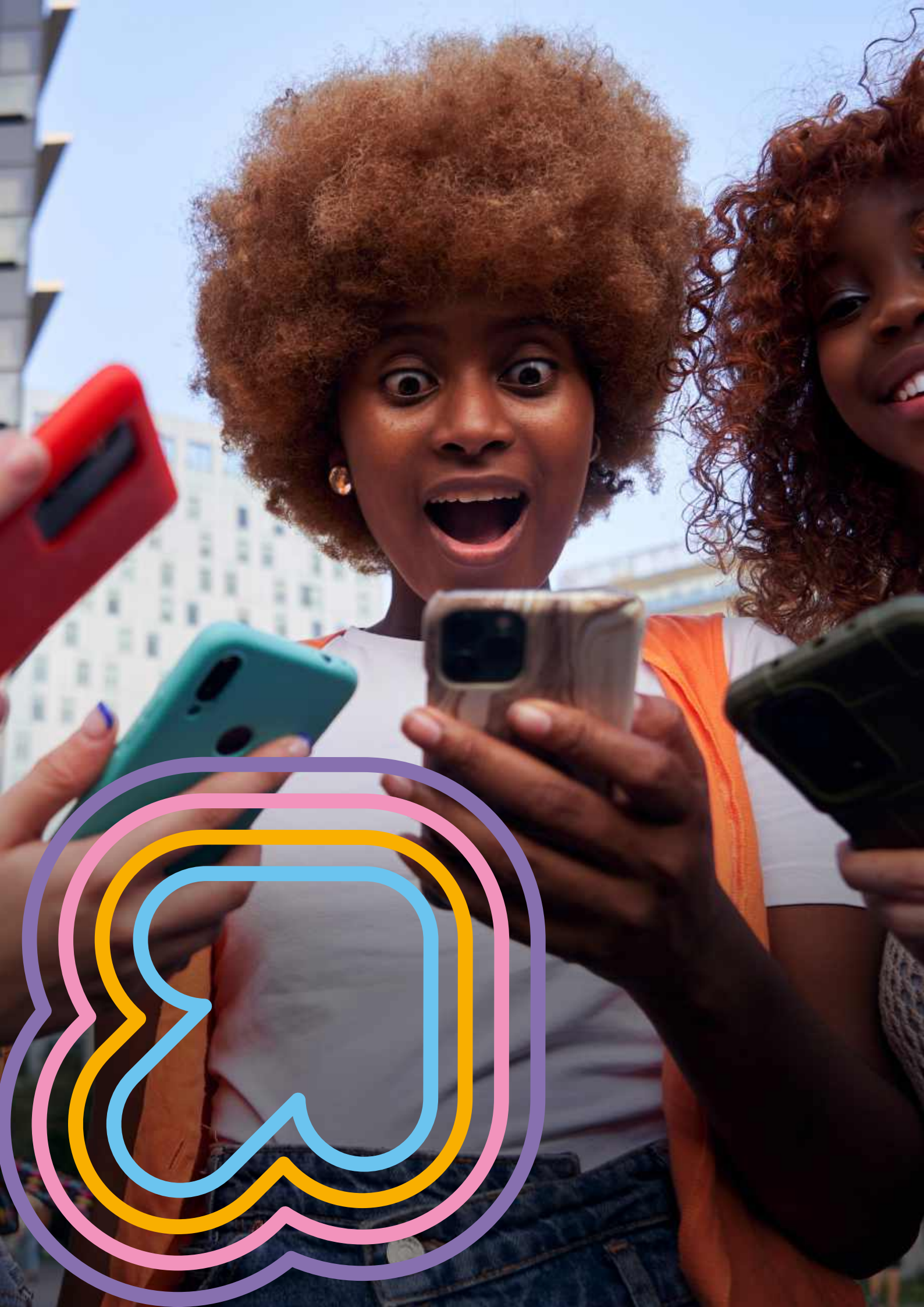






Table des matières

1. Introduction
2. Dispositif général de gestion des risques
 - 2.1. Politique générale de gestion des risques
 - 2.2. Structure de la fonction gestion des risques
 - 2.3. Modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour le risque
 - 2.4. Surveillance des risques
 - 2.5. Plan de continuité d'activités et processus de gestion de crise
3. Dispositif de contrôle interne
 - 3.1. Organisation
 - 3.2. Dispositif de contrôle de la conformité
4. Gouvernement d'entreprise
 - 4.1. Structure de l'actionnariat
 - 4.2. Instances de Gouvernance
5. Stratégie de développement et politique commerciale
 - 5.1. Axes de développement stratégique
 - 5.2. Évolution des objectifs commerciaux avec une comparaison entre les prévisions et les réalisations
6. Chiffres clés
 - 6.1. Bilan
 - 6.2. Evolution des capitaux propres
 - 6.3. Tableau de formation du résultat





Introduction

En application de l'Instruction n°55 de la Banque Centrale du Congo (BCC) sur la discipline de marché, les établissements assujettis doivent publier des informations qualitatives et quantitatives dans le « Rapport Pilier III ». Ce rapport vise à informer le public sur les activités et la situation financière de l'établissement, tout en permettant une évaluation des risques encourus et des mesures mises en place pour leur maîtrise.

Le présent document constitue le Rapport Pilier III de la Société Orange Money RDC SA (la Société), au terme de l'exercice 2024.

Présentation de Orange Money RDC

La société Orange Money RDC SA est une société anonyme (SA) au capital social de 2 423 449 000 Francs congolais ayant son siège social au numéro 372 de l'avenue Colonel Mondjiba à Kinshasa/Ngaliema.

Elle a été créée le 29 juin 2016 et a obtenu l'agrément de la Banque Centrale du Congo (BCC) le 29 Septembre 2016 en qualité d'Etablissement de Monnaie Electronique (EME). Son objet social est l'émission, la mise à disposition du public et la gestion de la monnaie électronique.

Les activités de la société sont régies par les règles de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUDSC-GIE), la Règlementation sur l'activité de monnaie électronique en vigueur en RDC ainsi que les instructions édictées par la Banque Centrale du Congo relatives aux Etablissements de Monnaie Electronique. En outre, elle est soumise au régime fiscal de droit commun.



Dispositif général de gestion des risques

L'objectif du dispositif général de gestion des risques est essentiellement d'identifier, d'évaluer et de traiter les risques de toute nature, afin de les rendre acceptables pour la Société. Ceci se traduit par la mise en place des pratiques, procédures, documents, approches susceptibles de minimiser les risques de l'organisation et de le rapprocher davantage de ses objectifs stratégiques.

2.1. Politique générale de gestion des risques

La politique de gestion des risques d'Orange Money RDC vise à établir un cadre structuré pour identifier et maîtriser efficacement les risques, afin de garantir qu'ils n'entravent pas l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise.

La politique de gestion de risque comprend les étapes suivantes :

- L'identification des dangers et risques ;
- L'évolution des risques ;
- La décision de traitement.

Dans le cadre de la gestion des risques, la Société utilise un outil spécifique (AGIR).

2.1.1. Identification des risques

Chaque année, la Société met à jour l'inventaire des risques auxquels elle est exposée. Ce processus repose sur une analyse exhaustive et détaillée, impliquant activement l'ensemble du personnel, qui est le mieux placé pour identifier les situations réelles et potentiellement risquées dans leurs activités quotidiennes. Les risques répertoriés sont recensés dans une cartographie des risques.

Les risques résiduels font l'objet d'un suivi particulier (plan d'actions). La cartographie des risques indique :

- Les différentes catégories ou familles de risques ;
- La description détaillée de chaque risque ;
- Les mesures de contrôle et de maîtrise existantes ;
- La description des conséquences financières et non financières.

Les critères retenus pour la classification selon les causes sont les suivants :

- Financier ;
- Opérationnel ;
- Stratégique ;
- Conformité.

La cartographie des risques présente la situation en matière de risques de manière compréhensible pour les tiers. Elle constitue la base pour l'évaluation des risques.

2.1.2. Evaluation des risques

L'étape d'évaluation (attribution d'un niveau de risque) et de hiérarchisation des risques est essentielle dans la démarche. Elle vise 2 principaux objectifs d'une part, apprécier les priorités d'actions, et d'autres parts, aider à planifier les actions.

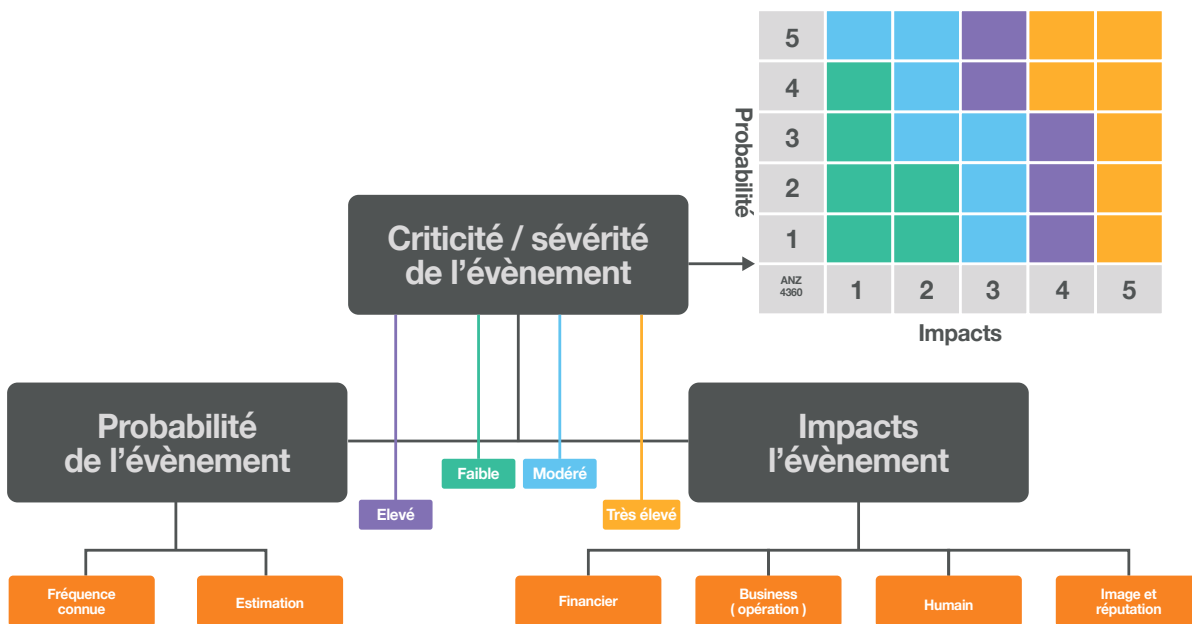
Afin de pouvoir cartographier les risques identifiés, il convient d'évaluer leur probabilité de survenance (leur vraisemblance) et leur(s) impact(s) potentiel(s). La cartographie des risques est le document formalisant l'analyse de risques.

Afin de mesurer l'efficacité des mesures de maîtrise des risques existantes (par exemple : consignes de sécurité...), deux types d'évaluation sont nécessaires :

- Une évaluation des risques ne tenant pas compte des mesures de prévention existantes, permettant d'évaluer le niveau de risque initial (risque inhérent),

- Une évaluation des risques (ER) tenant compte des mesures de prévention existantes, permettant de dégager le niveau de risque résiduel.

Une évaluation nette (Risque Résiduel) est effectuée, tenant compte des dispositifs de maîtrise du risque ou mesures de sécurité et de contrôle existantes.



2.1.3. La décision de traitement

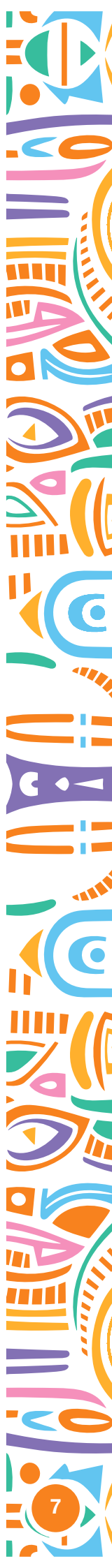
Quatre approches peuvent être adoptées par la direction face à un risque :

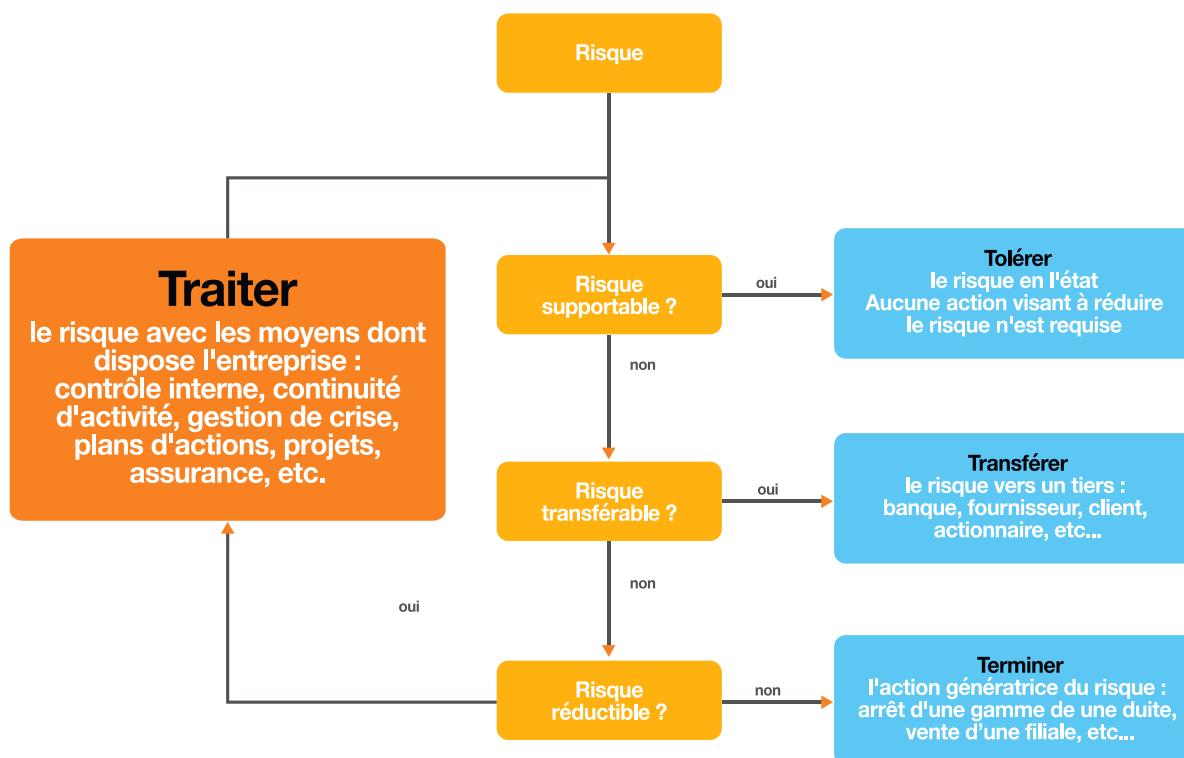
- Tolérer le risque en l'état, au niveau évalué. Aucune action visant à réduire le risque n'est alors obligatoire. Les recommandations ne pouvant pas être implémentées sont remontés au Comité des risques pour l'acceptation des risques.
- Transférer le risque vers un tiers. A ce titre, la politique de couverture assurantielle sera régulièrement présentée au comité des risques
- Terminer l'activité ou l'action à l'origine du risque.
- Traiter le risque pour en diminuer la probabilité et/ou l'impact en mettant en œuvre les dispositifs de maîtrise adaptés.

La direction peut adopter l'une des quatre approches suivantes pour gérer un risque :

- **Tolérer** : Accepter le risque tel qu'il est, sans obligation de réduction.
- **Transférer** : Déléguer le risque à un tiers, par exemple via une assurance.
- **Terminer** : Mettre fin à l'activité ou à l'action générant le risque.
- **Traiter** : Réduire la probabilité ou l'impact du risque en appliquant des mesures de maîtrise adaptées.

Pour décider du comportement pour chaque risque, nous appliquons la règle des « 4 T » reprise dans le logigramme ci-dessous.





2.1.4. Types de cartographie des risques

Outre la cartographie globale des risques, la Société a mis en place les cartographies spécifiques liées aux risques suivants :

- **Risques de blanchiment des capitaux et Financement du terrorisme** : cartographie BC-FT

- **Risques de corruption** : cartographie de corruption

- **Risques liés aux systèmes d'information** : cartographie SI

Le tableau ci-dessous dénombre les différents risques identifiés dans chacune des cartographies en 2024 suivant leur niveau de sévérité.

Niveau de risque	Cartographie globale	Cartographie de BC/FT	Cartographie de corruption	Cartographie du SI
Très Elevé	0	0	0	0
Elevé	17	10	20	4
Modéré	30	5	19	12
Faible	11	0	25	4
Total	58	15	64	20

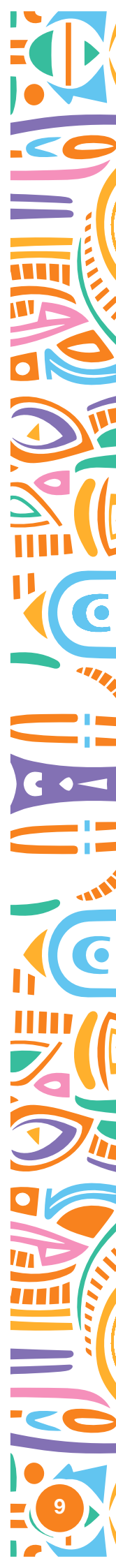
2.2. Organisation de la fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques est régie par une charte de la fonction gestion des risques inspirée de l'instruction numéro 22 de la Banque Centrale du Congo. Le

Responsable de la Gestion des Risques est responsable de la mise en œuvre de la politique et des Procédures de gestion des risques et veille au respect des dispositions prises dans l'entreprise par tous les acteurs des cartographies en 2024 suivant leur niveau de sévérité.

La mission de la gestion des risques est articulée de la manière ci-dessous, selon les acteurs :

Acteurs	Responsabilités
Conseil d'Administration	<p>Est responsable de la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques et s'assure annuellement que le cadre est effectif et efficace.</p> <p>Le Conseil d'Administration de la Société est le premier responsable de la définition de la politique générale en matière de gestion des risques et veille à la mise en place des procédures de gestion des risques. Il définit notamment, la politique en matière de contrôle et exerce la surveillance permanente de la gestion.</p>
Comité des Risques	<p>Le Comité des Risques assiste le Conseil d'Administration dans la définition de l'appétence pour le risque, la détermination de la tolérance au risque, les orientations stratégiques relatives aux risques et la surveillance des risques.</p>
Direction Générale	<p>Met en œuvre la politique de gestion des risques, valide la cartographie des risques, les critères d'évaluation et les autres éléments de méthodologie.</p>
Direction Pôle Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Anime le dispositif de gestion des risques, établit la cartographie et la tient à jour en alertant sur les risques nouveaux et fait le récépissé des événements majeurs Il est garant du bon déploiement de la méthodologie en matière de gestion des risques. Conduit la culture de gestion des risques et améliore continuellement la politique de gestion des risques et la stratégie. Il est responsable de l'identification, du reporting et de la mise en place des mesures d'atténuation de risque.
Les différents départements	<ul style="list-style-type: none"> Les départements opérationnels sont acteurs dans la gestion des risques en identifiant les risques et en participant activement à la mise à jour annuelle de la cartographie. Assurent que le personnel dans leurs équipes opérationnelles respectives, se conforme à la politique de gestion des risques et favorise une culture où les risques peuvent être identifiés et limités. La direction opérationnelle est responsable de l'identification, de la gestion et de la maîtrise des risques pour elle-même et pour l'ensemble de ses parties prenantes qu'elles soient internes ou externes.
Personnel	<p>Respecte les politiques et procédures de gestion des risques.</p>
CECOM (Centre d'Expertise en Conformité Orange Money)	<p>Accompagne la Société dans le déploiement du dispositif de management des risques sur son périmètre et met en œuvre les diligences nécessaires afin de s'assurer de la bonne maîtrise des risques liées aux activités de la Société.</p>



2.2.1. Modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour le risque

L'appétence pour le risque représente les limites acceptables par l'institution en matière de risque. Ces limites doivent être définies par les dirigeants et partagées le cas échéant dans le cadre des politiques sectorielles.

Les risques majeurs acceptés doivent être listés dans la cartographie et la raison de leur acceptation expliquée et documentée. Les risques majeurs acceptés doivent faire l'objet d'une information systématique au comité des risques.

La tolérance aux risques est approuvée par l'Organe délibérant et mise en œuvre par l'Organe Exécutif.

2.2.2. Surveillance des risques

Le contrôle de la gestion des risques comprend la surveillance et le pilotage du processus de gestion des risques et des plans d'actions. Il assure la continuité et l'amélioration du processus conformément aux principes de la politique de gestion des risques. Le contrôle de la gestion des risques met en évidence les écarts par rapport aux objectifs de la politique de gestion des risques. Il sert en outre à évaluer les effets des mesures.

Les rapports constituent un élément important du contrôle de la gestion des risques.

Ce dernier suppose un système fonctionnel et uniforme de rapports et de documentation, basés sur des informations actuelles et objectives.

Dans le cadre des rapports ordinaires, le contrôle de la gestion des risques s'appuie sur les documents et rapports suivants :

- La cartographie des risques ;
- Les évidences des contrôles ;
- Les plans d'actions ;
- Les rapports d'incidents (la statistique des dommages).

La gestion des risques de la Société est adaptée en permanence pour se conformer aux standards de qualité en vigueur sur le marché.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'examiner régulièrement et d'un œil critique l'adéquation, la faisabilité, l'efficacité et la fiabilité des procédures de travail ainsi que les méthodes et instruments utilisés et au besoin les adapter.

2.2.3. Plan de continuité d'activités et processus de gestion de crise

La Gestion de la continuité de l'activité (GCA) est le processus de gestion de toutes les activités nécessaires à la pérennité des affaires au sein d'une entité. Elle désigne la production anticipée de plans et de procédures afin d'assurer la poursuite des fonctions critiques de l'entreprise et des services techniques essentiels en cas de panne ou de sinistre majeur. Ces concepts sont décrits dans la norme ISO 22301 sur laquelle se base le présent document.

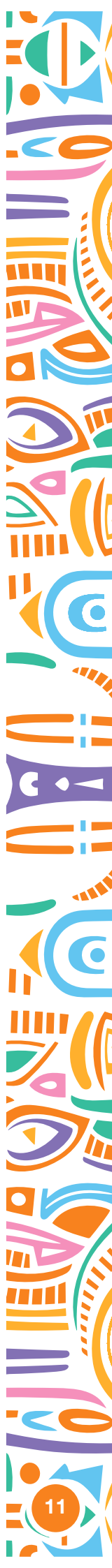
La GCA est d'autant plus importante qu'un plan de crise ne peut être déclenché que si aucun plan de continuité d'activité (PCA) n'est disponible ou applicable.

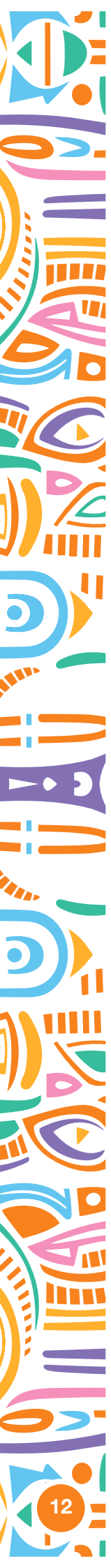
La GCA d'Orange Money RDC comprend les éléments clés suivants :

- L'identification des risques,
- Le bilan d'impact sur les activités (BIA),
- La stratégie de continuité de l'activité,
- L'élaboration des plans de continuité d'activités (PCA),
- La reprise après sinistre (DR),
- Le rétablissement d'un espace de travail (WAR),
- La gestion de crise,
- Les exercices et tests.

Le périmètre de la GCA d'Orange Money RDC est défini dans le tableau ci-dessous :

Domaines de métier	Description
Gestion de la sécurité physique	Sécurité des sites et data center
Gestion des infrastructures	Hébergement des infrastructures pour le compte d'Orange Money
Gestion des équipements réseaux, des produits et des services télécom	Équipements Réseau supportant les services rendus aux clients (cash in, cash out, transfert, paiement, etc.)
Gestion du SI	Applications SI utilisées en interne chez Orange Money et par les clients, les fournisseurs et autres parties prenantes, ainsi que les infrastructures associées
Gestion de la sécurité de l'information et des données	Protection contre la compromission des données
Gestion des fournisseurs et prestataires externes	Gestion de la relation avec les fournisseurs et les partenaires externes
Gestion de la chaîne d'approvisionnement (supply chain)	Logistique, approvisionnement et entreposage
Protection des salariés	Santé, sûreté et sécurité des personnes
Gestion des ressources humaines	Gestion du personnel, paie, climat social et gestion des compétences rares
Gestion des services d'exploitation	Exploitation, supervision des infrastructures et des services pour le compte des entités Orange ou externes
Gestion de la vente	Prise de commande, des services et des produits aux clients, en s'appuyant sur les ressources nécessaires à la vente et à la livraison (personnel, SI et points de vente)
Gestion de la relation client	Accueil et traitement des réclamations après-vente avec les ressources nécessaires (personnel, SI et centres d'appel)
Gestion des finances	Gestion des liquidités, des flux financiers, de la facturation et du recouvrement
Obligations légales et Réglementaires	Mise en conformité aux lois et instructions règlementaires applicables aux EME





Les Plans de continuité d'activités (PCA) sont construits en conformité avec la stratégie de continuité d'activités. La liste est tenue par le responsable BCCM (Business Continuity and Crisis Management).

La validation des principaux éléments d'un PCA, comprenant le budget et les ressources attribués, est réalisée par la Direction Générale et le comité de direction une fois par an.

Le PCA précise les points suivants, selon le scénario de sinistre :

- L'organisation et l'enchaînement des procédures opérationnelles pour assurer la poursuite d'une activité critique, même en mode dégradé, avec éventuellement l'activation des sites de secours et un plan de retour à la normale inclus ;
- Les plans de reprise d'activités pour une activité interrompue ;
- Les dispositifs de prévention de risques ;
- Les dispositifs de traitement des impacts de la perturbation ou du sinistre.

Les activités ne disposant pas de PCA sont consignées dans le registre des risques.

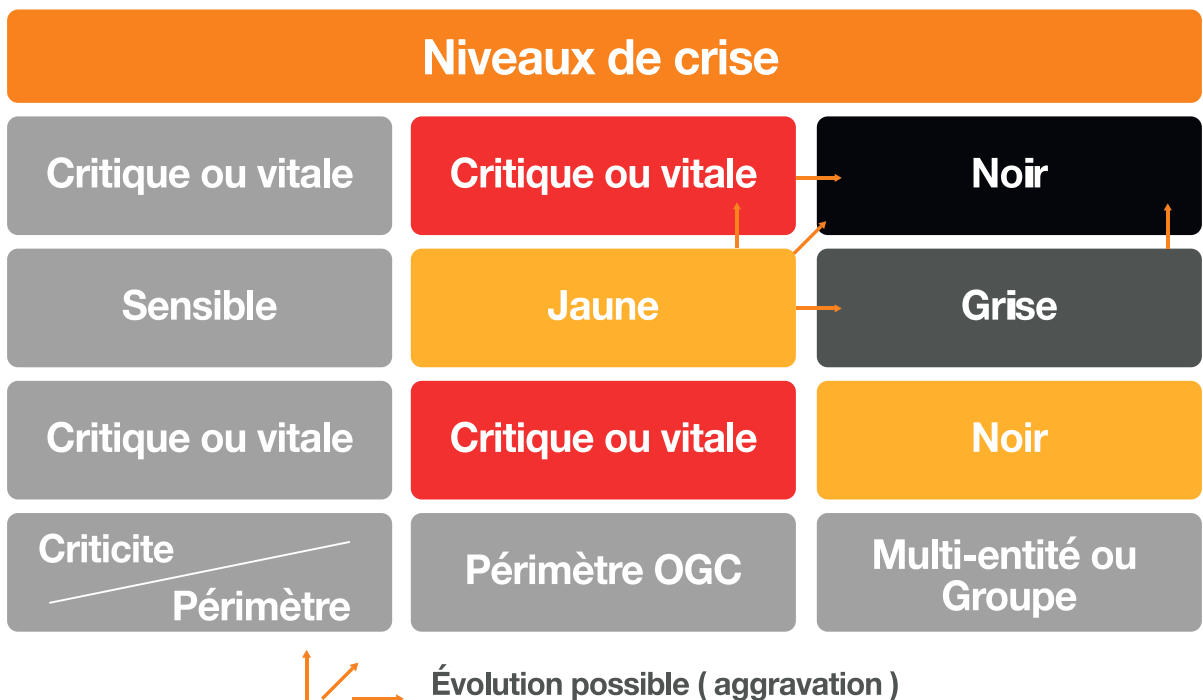
La stratégie de la continuité d'activités est établie en tenant compte du Bilan d'Impacts sur les Activités (BIA) et de l'évaluation des risques. Elle permet sur décision managériale de choisir les réponses appropriées à apporter aux risques de perturbation pour les activités prioritaires, ainsi que les systèmes, les informations, les personnes, les biens, les partenaires externes et les autres ressources qui les soutiennent.

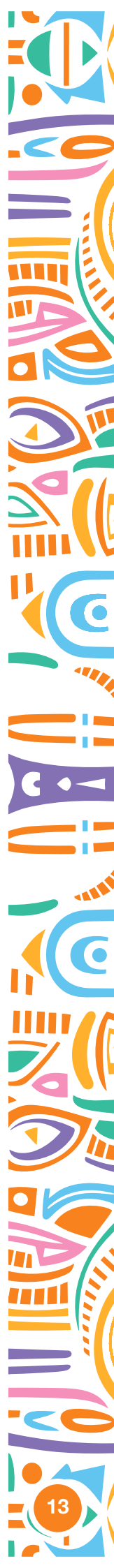
Orange Money RDC a mis en place la procédure de gestion de crise qui décrit les différentes étapes, ainsi que les rôles des acteurs, depuis l'information sur l'incident jusqu'à la sortie de crise et le retour d'expérience à chaud et à froid.

Le suivi des plans d'actions des différentes réunions de retour d'expériences est assuré par le responsable GCA.

Le système de gestion de crise intègre quatre niveaux de crise selon la gravité : la crise jaune, la crise rouge, la crise grise et la crise noire.

Le schéma ci-dessous, illustre les différents niveaux de crise, leurs périmètres et leurs évolutions possibles.





Niveau de Crise	Niveau d'Impact	Description
Jaune	Niveau de criticité élevé Périmètre OMRDC	<p>Un événement ou série d'événements pouvant entraîner au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une dégradation de la qualité des services Orange Money,• Une perte sensible de Chiffre d'Affaires,• Une atteinte à l'intégrité physique et morale des employés (blessures légères, multiples cas de traitement médical ou arrêt maladies),• Une atteinte à l'image de la marque Orange Money
Rouge	Niveau de criticité élevé Périmètre OMRDC	<p>Un événement ou série d'événements pouvant entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une interruption des services critiques (cash IN et cash out etc.),• Une perte significative de CA,• Une atteinte grave à la santé des employés (coups et blessures graves nécessitant une hospitalisation),• Une atteinte grave à l'image et à la réputation de la marque Orange (article de presse négatif, affaire civil/pénale grave...)

Les plans de continuité ou de reprise d'activités suivant ont été validés par le Conseil d'Administration :

- Inaccessibilité au site de travail (PCA)
- Indisponibilité des plates-formes critiques (PCA)
- Indisponibilité de partenaires / distributeurs (PCA)
- Indisponibilité d'approvisionnement (PCA)
- Perte ou compromission des données critiques et confidentielles (PRA)
- Problème des liquidités (PCA)
- Retrait massif de la monnaie électronique par la clientèle
- Indisponibilité des ressources humaines prioritaires
- Dégradation de l'image de marque





Dispositif de contrôle interne

3.1. Organisation

Le dispositif de contrôle interne repose sur trois niveaux de contrôle, conformément aux exigences réglementaires de la BCC applicables aux Établissements de Monnaie Électronique (EME).

3.1.1. Contrôle de niveau 1

Ce niveau regroupe les contrôles effectués directement par les fonctions opérationnelles sur leurs propres activités. Ces contrôles, intégrés aux processus opérationnels, visent à garantir le bon déroulement des activités. Ils incluent des autocontrôles, des contrôles automatisés et des contrôles hiérarchiques.

En 2024, le plan de contrôle de niveau 1 a été validé en conseil via le comité d'audit, comportait 47 contrôles (de périodicités multiples) s'est étendu aux domaines suivants :

Départements / Directions pôle	Nombre de Contrôle
Conformité	33
Contrôle Opérationnel	5
Expérience client & Partenaires	5
Finances	2
Marketing & Distribution	2
Sécurité Informatique	4
Total	51

3.1.2. Contrôle de niveau 2

Il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés par les fonctions de contrôle indépendantes de Orange Money RDC et du CECOM (Centre d'Expertise et de Contrôle Orange Money), entité du groupe Orange pour l'ensemble de ses établissements de monnaie électronique dans les différents pays où le groupe opère.

Ces fonctions de contrôle de niveau 2 ont pour responsabilité de superviser la manière dont les risques sont gérés par les fonctions opérationnelles, en particulier à travers l'exercice d'un second regard sur certaines décisions.

Les activités de contrôle réalisées par les différents acteurs conformité, gestion des risques, contrôle permanent des activités opérationnelles, précédemment évoqués, font l'objet d'une centralisation, et d'une communication mensuelle aux instances du groupe sous forme de reporting.

Périmètre	Total
Fraude Revenue Assurance (FRA)	9
Contrôle prudentiels	10
Contrôles des activités externalisées	7
Contrôle de niveau 2 des activités opérationnelles	102
Total	129

Une réunion mensuelle de contrôle interne regroupant Orange Money RDC et le CECOM permet de prendre en charge les constats majeurs du mois et de partager les bonnes pratiques des autres Établissements de Monnaie Électronique, ainsi que des professionnels du secteur.

A ce titre, cette réunion permet de procéder à un accompagnement poussé sur les problématiques rencontrées par Orange Money RDC.

Mission annuelle de vérification du CECOM

Le CECOM a effectué une mission en octobre 2024 afin de s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des activités de contrôle de niveau 2.

La mission a fait des recommandations sur les domaines repris dans le tableau ci-dessous :

Domaines
Système de base de données
Surveillance des activités
Gouvernance
Qualité de service
Comptabilité et Administration
Gestion des UV et des fonds reçus
Reporting

3.1.3. Contrôle de niveau 3

La fonction Audit interne est encadrée par une charte d'audit interne et des procédures qui définissent ses missions, son pouvoir et ses activités. La fonction d'Audit interne a pour mission de vérifier notamment la conformité des opérations, la maîtrise des risques encourus, le respect des procédures et de la réglementation, l'efficacité et la conformité des dispositifs de surveillance et de gestion des risques, ainsi que tout autre sujet se rapportant à l'activité d'OMRDC. L'audit interne identifie et évalue les bonnes pratiques en matière de contrôle interne. Ce contrôle périodique s'effectue au travers des missions d'audit.

Le comité d'audit est un comité de gouvernance ayant pour rôle d'assister le conseil d'administration dans ses missions de surveillance, notamment la qualité du dispositif de contrôle interne et le pilotage de l'audit interne. Le comité d'audit tient, au moins, quatre réunions par an. L'objectif de ses réunions est de passer en revue les activités de la fonction Audit interne. L'audit interne est rattaché fonctionnellement au comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs, dont ceux indépendants, de l'établissement assujetti.

Le plan d'audit annuel est élaboré sur base d'une approche risques. Le plan d'audit 2024 a été validé par le Conseil d'Administration après avis du Comité d'Audit.

Les différentes missions planifiées couvraient les périmètres suivants :

- Le dispositif de contrôle interne sur la gouvernance, la conformité, la distribution, la fraude et la sécurité informatique
- Le plan de continuité d'activités
- La qualité suivant la norme ISO 9001:2015
- Les frais bancaires

#	Intitulé de l'Audit	Période	Entité	Objectif de l'audit
1	Audit SER	T1 2024	DACRG	S'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle interne sur la gouvernance, la conformité, la distribution et la fraude
2	Audit CAC S1	T2 2024	Deloitte	Mission de certification des états financiers au 30/06/2024, en vue d'établir le Rapport Pilier III tel qu'exigé par l'instruction 55 de la BCC
3	Audit du plan de continuité d'activités	T3 2024	Audit interne OM	Vérifier la conformité du PCA par rapport à l'innovation 36
4	Audit de certification	T4 2024	Bureau Veritas	Vérifier que le fonctionnement de l'EME réponde aux exigences de la norme ISO 9001
5	Audit de la plateforme	T4 2024	(Entité externe à définir)	Evaluer le niveau de sécurité de la plateforme technique de OM (Audit réglementaire - instruction 17)
6	Revue des frais bancaires	T4 2024	Audit interne OM	Vérifier l'exactitude des différents frais bancaires payés aux banques

La fonction Audit interne suit la mise en œuvre des recommandations issues des différents audits et missions de contrôles.

3.2. Dispositif de contrôle de la conformité

Le dispositif interne de conformité et LBC-FT (Lutte contre le Blanchiment de Capitaux-Financement du Terrorisme) de Orange Money RDC vise à établir des principes destinés à prévenir l'implication ou l'utilisation de l'Institution, de ses produits et services, de son personnel ou de ses partenaires à des fins de non-conformité et de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

Il s'applique à l'ensemble du personnel, aux membres du Conseil d'administration et à l'ensemble des partenaires.

La mise en place de ce programme a aussi pour but d'éviter que Orange Money RDC ne s'expose à une perte de réputation et à une perte financière liée au non-respect des dispositions légales et réglementaires applicables et aux sanctions applicables en la matière.

3.2.1. Entrée en relation d'affaires

La connaissance du client est un principe essentiel du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le client doit être identifié dès l'entrée en relation et tout au long de la relation d'affaires.

Quand le client est une personne physique, son identité doit être vérifiée par la présentation de l'original d'un document officiel d'identité en cours de validité et répondant aux exigences réglementaires. Pour les personnes morales, la documentation légale de la Société ainsi que les pièces d'identité des dirigeants sont requises. Suivant le niveau de risque identifié, il devra faire l'objet d'une procédure de Due Diligence adaptée avant la signature du contrat. Avant l'ouverture du compte, il est indispensable de réaliser un filtrage via l'outil LBC-FT de la « personne morale » et de ses représentants légaux.

Tout au long de la relation d'affaires, le profil du client est filtré dans l'outil SIRON (détection LBC-FT) lors des mises à jour des listes de sanctions (gel des avoirs, sanctions économiques internationales, terrorisme, blanchiment des capitaux et financement du terrorisme).

La décision d'ouverture d'un compte Orange Money pour une personne politiquement exposée (PPE), ou la décision de maintenir un compte Orange Money d'un client devenant PPE doit être appréciée par le Responsable de la fonction conformité sous l'éclairage d'éléments portant sur la détection

de suspicions de détournement et/ou de corruption.

Orange Money a identifié 13 PPE dans son dispositif d'entrée en relation. Neuf comptes sont actifs et mis sous surveillance renforcée et quatre autres sont inactifs.

3.2.2. Procédures et politiques de gestion de l'activité de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et du contrôle interne

Les procédures et politiques de gestion de LBC/FT permettent de décrire succinctement chaque opération de l'institution assujettie en tenant compte des obligations de LBC/FT. Elles sont accompagnées des conditions générales d'utilisation de service.

Les politiques et procédures en vigueur doivent effectivement protéger les employés contre toute menace ou sanction qui ferait suite à la transmission écrite ou orale d'informations faisant état de soupçons de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

Les procédures de contrôle LBC/FT portent sur le contrôle et la surveillance des opérations et le cas échéant le contrôle des opérations atypiques.

Ces procédures de contrôle doivent être édictées par l'organe dirigeante de l'établissement. Elles doivent aussi bien porter sur la clientèle que sur le personnel de l'institution assujettie afin de s'assurer que ceux-ci n'abusent pas du système.

Les principaux contrôles et activités LBC/FT sont repris ci-dessous :

- Balayage KYC/KYA
- Monitoring des transactions
- Formation AML-CFT
- Signalement des activités suspectes (AML)
- Traitement des alertes sanction et PEP
- Changement des référentiels de détection (AML/CFT)
- Archivage de dossiers clients (identité et contrat)
- Reporting Banque Centrale
- Ouverture d'un compte Orange Money
- Suspension de compte OM à la demande du client

Suspension d'office suite au décès du porteur du compte OM

Suspension d'un compte OM porteur (client) à la demande des autorités bancaires et judiciaires

Résiliation d'un compte OM porteur (client) à sa demande

Résiliation d'office d'un compte OM porteur (client)

Résiliation d'office suite au décès du porteur du compte OM

Résiliation d'un compte OM porteur (client) à la demande des autorités bancaires et judiciaires

Entrée en relation partenaire

Suspension d'un compte OM partenaire à sa demande

Suspension d'un compte OM partenaire à la demande des autorités bancaires et judiciaires

Résiliation du compte OM partenaire à sa demande

Résiliation d'office d'un compte OM partenaire

Contrôle de la conformité des points de vente

Résiliation d'un compte OM partenaire à la demande des autorités bancaires et judiciaires

La Société veille à ce que le personnel directement ou indirectement concerné par la mise en œuvre des dispositions de la présente obligation bénéficie de formations appropriées. Dans le cadre de la LBC/FT, l'approche basée sur les risques doit tenir compte de :

- L'identification préalable des risques de BC/FT pour l'ensemble de l'activité de la profession assujettie
- L'évaluation des risques par une catégorisation des risques (du plus élevé au moins élevé)
- La gestion des risques dans la mise en place de procédures claires de gestion, de guides de travail, etc.
- L'atténuation des risques par la mise en œuvre de contrôles et de mesures adaptés (la mise à jour de l'identité clientèle, la cohérence des opérations avec le profil du client, etc.).

Obligations de déclaration d'opérations suspectes et de déclaration systématique

Toute personne physique ou morale (personnes assujetties à la loi relative à la LBC/FT) sont tenues de déclarer à la CENAREF, avant leurs réalisations, les opérations (...) lorsqu'elles portent sur des fonds suspectés de provenir de l'accomplissement d'une ou de plusieurs infractions, ou d'être liés au financement du terrorisme.

Les déclarations de soupçon sont transmises à la Cellule des Renseignements Financiers par tout moyen écrit ou par téléphone en indiquant :

- La description de l'opération ;
- Toute indication utile sur les personnes y participant ;
- Les raisons pour lesquelles l'opération a déjà été ou doit être exécutée ;
- Le délai dans lequel l'opération suspecte doit être exécutée.

Dès qu'elle est saisie d'une déclaration de soupçon, la Cellule des Renseignements Financiers en accuse réception.

Programme annuel de conformité

Le programme annuel de la conformité repose sur :

- Le recensement des normes en vigueur régissant l'exercice des activités d'OMRDC et leur communication à l'ensemble du personnel.
- L'établissement des procédures de contrôle de la conformité
- Le traitement des alertes reçues
- L'identification et mesure du risque de non-conformité à tout type d'activité
- Le suivi permanent des modifications ou changements pouvant intervenir dans

les textes applicables aux opérations effectuées par OMRDC (à travers la veille juridique et réglementaire)

- L'examen des avis des échanges de correspondances entre OMRDC et les autorités de tutelle
- La coordination de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes.
- La vérification régulière du respect de la politique, des procédures et des instructions en matière de conformité.
- L'émission d'avis de conformité préalable à tout lancement de nouveau produit, de nouvelle activité, de toute modification substantielle.
- La sensibilisation de la gouvernance et du personnel sur les enjeux de la conformité, les diligences à mener pour faire face à la LBC/FT, l'éthique, la corruption, ...
- L'établissement d'un rapport annuel sur les activités qu'il adresse à l'organe exécutif. Ce rapport soumis aux comités et à l'organe délibérant contribue à l'élaboration du rapport annuel du contrôle interne.

3.2.3. Surveillance des opérations

Les processus de surveillance des opérations mis en place par la Société en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme s'appuie sur l'utilisation d'un outil informatique SIRON.

En effet, la Société s'assure par la mise en œuvre de cet outil de filtrage et d'analyse des transactions que les tiers et clients avec qui elle s'apprête à entrer en relation ne soient pas inscrits sur une liste officielle de sanctions (gel des avoirs, sanctions économiques internationales, terrorisme, blanchiment). En cas d'homonymie, la Société effectue des vérifications supplémentaires avant toute ouverture de compte.

Ce système automatisé permet aussi de surveiller les transactions qui semblent anormales. Celles-ci font alors l'objet d'une alerte par l'outil de filtrage, qui doit impérativement être traitée par l'équipe en charge de traitement d'alertes. Le filtrage des tiers permet de s'assurer que les clients et les partenaires d'Orange Money RDC ne sont pas sur les listes de sanctions nationales et internationales.

Les listes de sanctions internationales ou « watch lists » utilisées par Orange Money sont fournies par Dow Jones.

3.2.4. Règles d'éthique et de déontologie

Le respect est au cœur des relations entre les hommes et les femmes, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise, que vis-à-vis des clients, des actionnaires et des environnements sociaux et sociétaux.

Notre engagement d'intégrité nous conduit à respecter rigoureusement le devoir d'honnêteté dans l'exercice de notre activité professionnelle. Cette exigence appelle l'exemplarité, en particulier du management, ainsi que celle que l'on se donne à soi-même dans l'exécution de sa tâche vis-à-vis du client ou de ses collègues. Enfin, l'esprit d'équipe qui nous anime, c'est aussi la solidarité et la coopération. Il permet la mise en commun des meilleures compétences à l'écoute de nos clients et de l'ensemble des parties prenantes pour gagner ensemble les challenges d'aujourd'hui et de demain.

Notre charte de déontologie sert de guide à la conduite professionnelle à tenir pour l'ensemble du Groupe. Cela concerne tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient leurs métiers ou niveaux de responsabilité. Chacun des collaborateurs du Groupe, en particulier les managers, doit promouvoir, respecter et faire respecter ces principes.

3.2.5. Prévention des conflits d'intérêts, des abus de marché et de la corruption,

Orange Money a mis en place une procédure et un outil de déclaration, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Les conflits d'intérêts sont déclarés dans l'outil FAIDA. Le conflit d'intérêts apparaît :

- S'il existe une situation d'interférence entre l'intérêt de l'entreprise et les intérêts privés d'un collaborateur ou ceux de personnes physiques ou morales proches d'un collaborateur,
- Si la situation d'interférence est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant et impartial de l'activité professionnelle du collaborateur.

La prévention des risques liés aux conflits d'intérêts fait partie intégrante du programme Éthique et Compliance d'Orange Money RDC.

Le conflit d'intérêts n'est pas en soi une infraction, mais ce type de situation est susceptible de conduire à une infraction telle qu'une fraude, un détournement ou encore un acte de corruption et dès lors de faire naître un soupçon quant à l'intégrité de la personne concernée, mais également de la Société. Déclarer et traiter les conflits d'intérêts est important pour prévenir des conséquences pouvant être préjudiciables aux salariés et à Orange Money RDC.

Afin de protéger les salariés et l'entreprise, tout le personnel (quelle que soit la nature de son contrat de travail) et tenu de déclarer les activités susceptibles de générer des situations de conflits d'intérêts (réels, potentiels ou apparents). La déclaration est obligatoire et annuelle. De même la mise à jour de la déclaration est obligatoire lorsqu'un

changement survient dans leur situation en cours d'année.

Un guide pratique d'identification, prévention et gestion des conflits d'intérêts est mis à la disposition des salariés.

100% des Administrateurs et salariés Orange Money ont fait leur déclaration de conflit d'intérêt au cours de l'exercice sous étude.

3.2.6. Du droit d'alerte

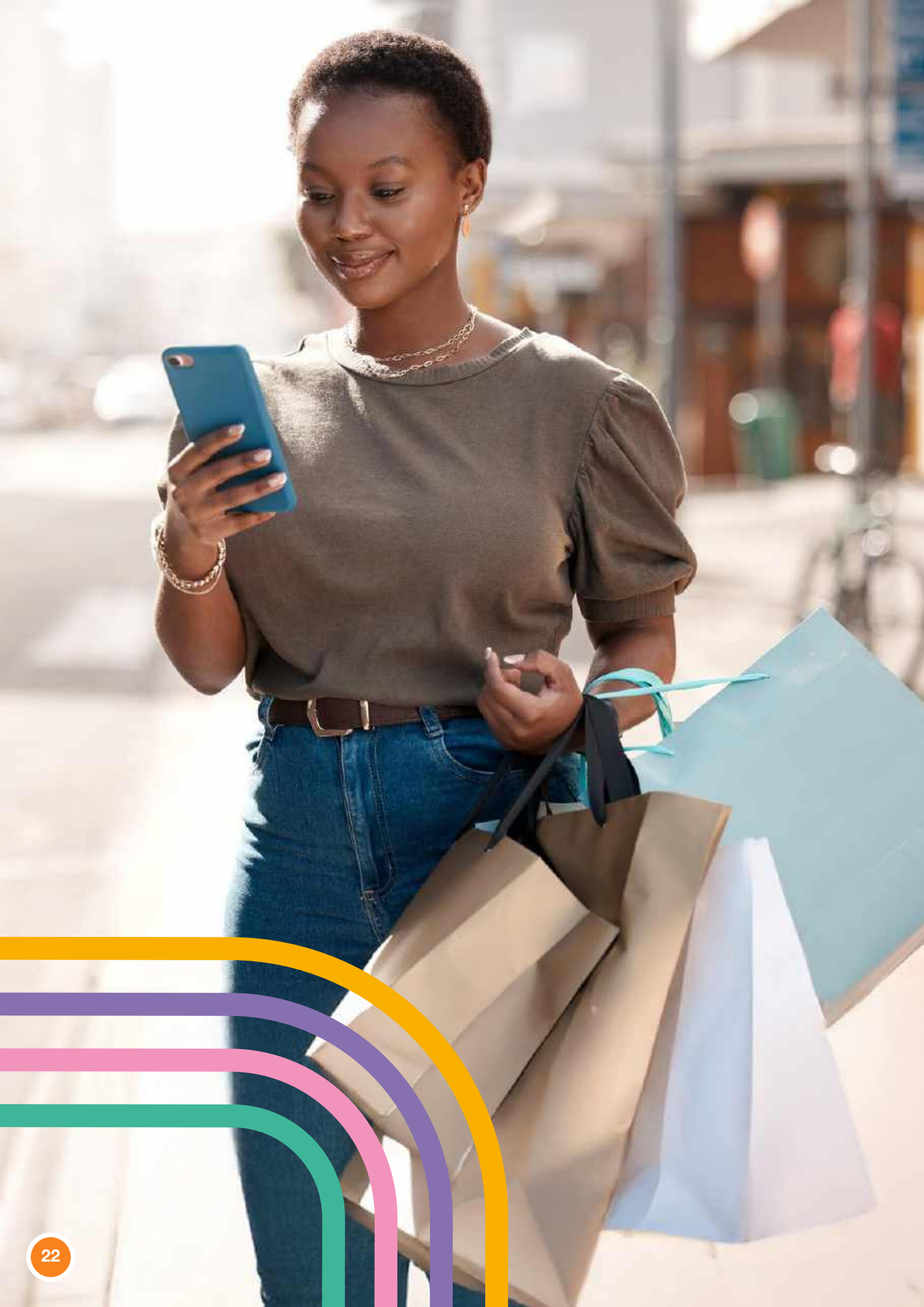
Orange Money a mis en place un dispositif de recueil d'alertes en matière de corruption ou de trafic d'influence. Ce dispositif couvre la corruption, le trafic d'influence et les infractions ou les fraudes dans les domaines de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit. Il est accessible par voie de messagerie électronique à l'adresse [Ethique.alerteOMRDC@orange.com](mailto:alerteOMRDC@orange.com).

En conformité avec les lois en vigueur, les procédures mises en œuvre pour recueillir les signalements par le biais de ce dispositif local d'Orange Money, assurent une stricte confidentialité de l'identité du ou des auteurs du signalement des personnes éventuellement visées par celui-ci, ainsi que des informations recueillies

Aucun employé ne pourra être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir signalé une alerte de manière désintéressée et de bonne foi par le biais du dispositif de recueil d'alertes groupe ou par le biais du dispositif local d'Orange Money.

L'utilisation abusive du dispositif d'alertes expose son auteur à des sanctions disciplinaires et/ou des poursuites judiciaires.

Au titre de 2024, aucune alerte n'a été reçue.





Gouvernement d'entreprise

Orange Money RDC est une Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital équivalent en CDF à 2 500 000 USD dont le siège social est situé au 372, Avenue Colonel Mondjiba, Kinshasa- Ngaliema.

Les principales activités de la Société sont la fourniture des services liés à l'émission, à la gestion, à la mise à disposition de monnaie électronique.

4.1. Structure de l'actionariat

L'actionariat d'Orange Money RDC SA se présente comme suit :

- Orange RDC SA : **9,999** actions d'une valeur nominale totale de 2.499.750 USD
- CECOM SA : **1** action d'une valeur nominale totale de 250 USD

Orange RDC SA et le CECOM sont filiales du groupe Orange qui a des activités de services financiers (établissements de monnaie électronique, banque) et de Télécommunications dans 26 pays dans le monde dont 17 en Afrique.

4.2. Instances de Gouvernance

4.2.1. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême constitué des apporteurs de capital personnes physiques ou morales, à savoir les actionnaires, associés ou sociétaires, qui approuve les comptes annuels de l'établissement. Les Actionnaires de la Société sont Orange RDC SA et CECOM SA.

4.2.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (ou Organe Délibérant) est chargé par l'assemblée générale de la définition et de la traduction opérationnelle des grandes orientations stratégiques.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition de l'organe délibérant sur la base de leurs compétences tant dans le domaine bancaire, financier que dans la gouvernance d'entreprise et sur un principe de complémentarité.

Le Conseil d'Administration de Orange Money RDC s'est réuni 4 fois en 2024 sur invitation de son Président. La composition du Conseil d'Administration de la Société est composée ainsi qu'il suit :

Membres	Qualifications et expériences	Rôle
Monsieur Ben Cheick HAIDARA	Gestionnaire d'entreprise, administrateur de société (banques, sociétés de monnaie mobile, etc.), expérience dans l'audit et la finance	Président du Conseil d'Administration
Société CECOM, représenté par Monsieur Moussa MAKAN KANTE son Directeur Général	Expérience dans le secteur de la monnaie mobile, conformité réglementaire, gestion des risques, contrôle interne, gestion RH, qualité	Administrateur
Orange RDC SA, représenté par Madame Nancy MBUNGU, Directrice des Ressources Humaines et Chief Compliance Officer	Expérience dans le secteur télécommunication, dans la gestion des risques, l'audit, le contrôle interne, la qualité, la gestion RH, finances et expérience client	Administrateur
Monsieur Jean NSELE ILEMA	Expérience dans le secteur bancaire, l'argent mobile en tant que gestionnaire ou administrateur, expertise dans la finance	Administrateur Indépendant
Madame Joelle HAZOUME ALAO	Expérience dans le secteur bancaire et l'argent mobile, en gestion des projets	Administrateur non-exécutif
Madame Mamie KALONDA	Gestionnaire d'entreprise et administrateur, Banques et Microfinance, Contrôle interne, Audit	Administrateur Indépendant
Monsieur Patrick NTWA	Gestion des risques de crédit Corporate et de liquidité, Analyse financière, Gestion Actif-Passif bancaire, Gestion de la notation interne des contreparties, Gestion des provisions et des encours en défaut, Gestion des recouvrements et des impayés.	Administrateur Indépendant
Madame Suzanne TUMBA	Evaluation des programmes publics, Analyse d'affaires, Gouvernance, pilotage de la performance.	Administrateur Indépendant
Monsieur Serge MASSAMBA	Gestionnaire et administrateur d'entreprise, Gestion des flux financiers, Gestion de la liquidité et du redressement d'entreprise, Stratégie d'entreprise	Administrateur Indépendant

4.2.3. Comités spécialisés de l'organe délibérant

Les Comités spécialisés sont chargés d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de sa mission. Les Comités spécialisés du Conseil d'Administration sont composés uniquement d'Administrateurs non exécutifs. En outre, les Administrateurs indépendants sont majoritaires. Les Comités sont composés de 3 Administrateurs. La Présidence des comités est confiée à un Administrateur indépendant. Conformément aux dispositions réglementaires de l'article 25 de l'Instruction 54 de la Banque Centrale du Congo relative au Gouvernement d'entreprise), le Conseil a mis en place les comités suivants :

- Comité d'audit
- Comité des risques
- Comité d'éthique et conformité
- Comité des rémunérations
- Comité des nominations (ou des ressources humaines)

La société a sollicité de la Banque Centrale du Congo l'autorisation de fusionner le comité des rémunérations avec le comité des nominations.

Chaque comité spécialisé se réunit en amont des sessions du Conseil d'Administration pour échanger sur les sujets qui font partie de leurs prérogatives respectives. Les administrateurs, membres des comités, effectuent des

recommandations et proposent des orientations visant à remédier les problèmes auxquels l'entreprise fait face. Le secrétariat des comités spécialisés des fonctions de contrôle (audit, risque et conformité) sont assurés par les responsables des fonctions de contrôle. Chaque secrétaire a le droit d'entrer directement en contact avec le président de son comité, afin de remonter toute alerte concernant ses activités. Le président du comité rapporte à son tour au Conseil d'Administration la synthèse des travaux du comité.

4.2.4. Les Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale du 29 juin 2021 a désigné la société Deloitte Services Sarl, situé à 4239 Avenue Tombal baye, Immeuble Le Prestige 3ème étage Kinshasa/Gombe, République démocratique du Congo, représenté par Monsieur Bob-David NZOIMBENGENE, Associé- gérant de Deloitte, inscrit à l'ordre sous le numéro EC/16.00449. En qualité de Commissaire aux comptes principal. Le renouvellement du mandat du Commissaire aux compte principal a été renouvelé lors de l'Assemblée générale d'avril 2023 ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Commissaire aux comptes suppléant est la société Lapradelle situé au n° 59, Avenue Mont-Virunga, Centre Inter diocésain Local 6&7, Kinshasa/Gombe ; représenté par Monsieur OKENDE MBUNGU Adolphe, Directeur Général de Lapradelle, inscrit à l'ordre national des experts comptables, sous le numéro EC/16.00454.

4.2.5. La Direction Générale (Organe exécutif)

Le Directeur Général de la Société est Monsieur Abdramane DIALLO. Il a été nommé par le Conseil d'administration le 3 mars 2022. M. DIALLO a une expérience de plus de 17 ans en Marketing & Communication dans l'industrie des Télécoms & Mobile money en Afrique.

Le même jour, le Conseil d'administration a nommé Madame Jeanne MUTAMBA en

qualité de Directrice Générale adjointe de la Société. Mme MUTAMBA a une expérience en stratégie juridique, conformité règlementaire, gestion des risques et contrôle interne.

Le comité de direction Orange Money RDC est composée des chefs de départements et directeurs :

- Marketing
- Commercial
- Expérience clients & Partenaires.
- Technique
- Administration et Finance
- Contrôle des activités opérationnelles & Qualité
- Gestion des risques et Sécurité Informatique
- Conformité
- Audit interne

a. Comité de Direction

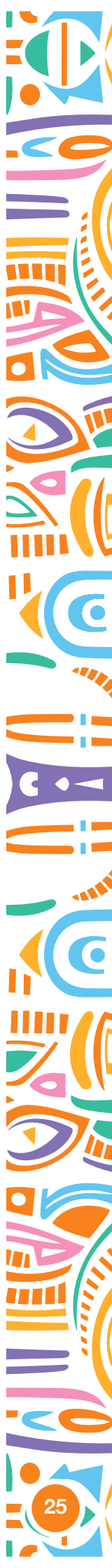
Il est composé du Directeur général, de la Directrice Générale Adjointe, des directeurs, chefs de département et est présidé par le Directeur Général. Les réunions se tiennent hebdomadairement.

b. Comité du Contrôle Interne

Conformément à l'instruction 17 de la Banque centrale, la Société a mis en place le Comité du contrôle Interne. Ce Comité réunit les différents responsables des fonctions de contrôle interne et veille à la couverture complète des activités de l'établissement assujetti par les contrôles de deuxième et troisième niveau. Le Comité du contrôle interne est présidé par la Direction générale. Il se réunit trimestriellement.

c. Comité Gestion des Risques

Conformément à l'instruction 22 de la banque centrale, la Société a mis en place le Comité chargé de la gestion des risques. Ce Comité est composé des principaux responsables des lignes de métiers, des responsables du contrôle interne, du responsable de la finance et du responsable de l'informatique.



Le Comité de gestion des risques supervise en interne la gestion des risques (efficacité du dispositif de gestion des risques sur l'ensemble des activités de la Société). Le Comité de gestion des risques est présidé par la Direction générale.

4.2.6. Politique de rémunération

L'organe délibérant de Orange Money RDC se compose d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non indépendants. La rémunération des membres est fixée comme suit :

- L'Assemblée Générale des actionnaires décide de la rémunération des administrateurs non exécutifs.
- Les Administrateurs non indépendants sont des salariés du groupe.

- Les Administrateurs indépendants perçoivent un jeton de présence conformément à la politique de rémunération du Groupe Orange relative à la rémunération des Administrateurs non-salariés

4.2.7. Organisation et fonctionnement intra-groupe

En plus du CECOM (Centre d'Expertise en Conformité Orange Money), Orange Money RDC bénéficie de l'appui d'entités et départements spécialisés du groupe :

- Direction de l'Audit et du Contrôle
- Centre d'Expertise en Sécurité au niveau Afrique et Moyen-Orient (MEA SEC)





Stratégie de développement et politique commerciale

La stratégie de développement a été construite dans l'ambition de gagner des parts de marché en termes de chiffre d'affaires à travers les diversifications des produits et le développement de la base d'utilisateurs et du réseau de distribution pour rapprocher ses services aux populations dans l'ensemble du pays.

5.1. Axes de développement stratégique

La stratégie et le budget sont validés chaque année lors du conseil d'administration de décembre.

4 axes stratégiques ont été identifiés :

- Développement de la base et de l'infrastructure

- Développement du paiement marchand
- Innovation produits et services
- Amélioration de l'expérience clients et partenaires

5.2. Évolution des objectifs commerciaux avec une comparaison entre les prévisions et les réalisations

Le nombre d'abonnés actifs 90 jours au 31 décembre 2024 est de 5,095 millions, représentant une croissance de 14.3% YoY (2024 vs 2023) sur un total de plus de 13.751 millions de comptes enregistrés.

Indicateurs d'activités (annexe X de l'Instruction n°55)

Rubrique	Valeurs de la période en concernée (fin de l'exercice compatible)	Valeur du trimestre précédent (N-1)	Valeur du trimestre précédent (N-2)	Valeur du trimestre précédent (N-3)
Clients enregistrés	13,751,434	8,832,346	9,212,727	10,417,585
Clients Actifs	4,466,987	4,003,291	3,637,563	4,066,698
Volume transactions	844,785,054	225,171,690	209,209,044	174,771,423
Valeur transactions	24,120,096,294,479	6,591,551,856,503	5,698,580,449,282	4,945,113,402,102





Chiffres clés de l'entreprise

6.1. Bilan

Description	Année 2024	Année 2023	2023 vs 2024
Total Bilan	320 986 012 984,77	226 413 550 763,91	41,8%
Fonds Propres	25 340 033 772,32	14 580 839 809,29	73,8%
Produit net bancaire	75 702 527 837,82	53 503 417 590,44	41,5%
Résultat courant avant impôt	23 356 423 415	6 652 026 699	251,1%
Résultat net	10 467 168 963	1 119 276 971	835,2%

L'exercice a été clôturé avec le total bilan de 320,986 milliards CDF, soit une croissance de 41,8%, un produit net bancaire en croissance de 41,5%. Le résultat net en croissance de 835,2%, expliquée par la croissance de l'activité plus particulièrement l'augmentation de la base client avec comme conséquence l'augmentation des flux de transactions.

Les fonds propres en croissance de 73,8%, expliquée d'une part par la croissance du résultat de période, tiré par la croissance de 44,6% du produit sur opération avec la clientèle (chiffre d'affaire) et de l'autre part par la provision pour reconstitution du capital soit 7%, ceci conformément à l'ordonnance n° 77-332 du 30 novembre 1977 en ses articles 3 et 4 qui stipulent :

- **Article 3** : Il est institué une provision réglementée dénommée Provision Pour reconstitution du capital social, en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de crédit et des Institutions de Micro Finance ».
- **Article 4** : Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais, du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence. Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur au taux de change de clôture et celle à l'ouverture, après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable. réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

6.1.1. Actif

Le total Bilan à la fin de l'exercice 2024 s'élève à 320,986 milliards CDF contre 226,413 milliards CDF, soit une augmentation 41,8% expliquée par la croissance de l'activité :

ACTIF	31.12.2024	31.12.2023	2024 vs 2023
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Total Trésorerie et opérations interbancaires	260 918 907 423,54	198 136 952 441,30	32%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Autres crédits à la clientèle	-	-	-
Total Opérations avec la clientèle	-	-	-
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Total Comptes de tiers et de régularisation	52 463 688 449,36	20 454 409 173,13	156%
VALEURS IMMOBILISEES			
Total Valeurs immobilisées	7 603 417 111,84	7 822 189 149,08	3%
TOTAL ACTIF	320 986 012 984,74	226 413 550 763,51	42%

Total Trésorerie et opérations interbancaires

Le solde du compte Correspondants Nostri s'élève à 260,918 milliards CDF en 2024 contre 198,136 milliards CDF en 2023, soit une croissance de 31%.

L'augmentation observée au niveau des comptes Nostri est expliquée principalement par la croissance continue de l'activité particulièrement la croissance de la base clientèle qui est passée de 3 061 630 en 2023 à 4 199 164 en 2024, soit une croissance de 37,1%.

6.1.2. Passif

Le solde bilan – passif est de 320,048 milliards CDF et reparti comme suit :

PASSIF	31.12.2024	31.12.2023	2024 vs 2023
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Total Trésorerie et opérations interbancaires	-	-	-
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Total Opérations avec la clientèle	128 728 647 929,65	132 664 909 549,05	-3%
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Total Comptes de tiers et de régularisation	160 114 699 045,80	77 963 786 517,57	105%
CAPITAUX AUX PERMANENTS			
Total fonds propres	25 340 033 772,32	14 580 839 808,89	74%
Provisions pour pertes, risques et charges	6 802 632 237,00	1 204 014 888,00	465%
Total Capitaux permanents	32 142 666 009,32	15 784 854 696,89	104%
TOTAL PASSIF	320 986 012 984,77	226 413 550 763,51	42%

Engagement vis-à-vis de la clientèle

Les engagements d'Orange Money RDC SA vis-à-vis de la clientèle au 31 décembre 2024 s'élèvent à CDF 128,728 milliards contre CDF 132,664 milliards en 2023.

6.2. Evolution des capitaux propres

Variation dans les Fonds Propres	Solde au décembre 2023	Mouvement 2024		Solde au décembre 2024	Var vs 2023
		Augmentation	Diminution		
Capital souscrit (CDF)	2,42	-	—	2,42	0,0%
Réserves et primes d'émission (CDF)	2,43	0,11	—	2,54	4,6%
Report à nouveau (CDF)	4,09	1,01	—	5,09	24,6%
Plus-value de réévaluation des immobilisations (CDF)	0,11	-	—	0,11	0,0%
Provision pour reconstitution du capital (CDF)	4,41	0,29	—	4,70	6,6%
Résultat de l'exercice (CDF)	1,12	10,47	1,12	10,47	835,2%
Total Fonds propres	14,58	11,88	1,12	25,340	73,8%

Les capitaux propres passent de 14,58 milliards CDF à 25,34 milliards CDF, soit une augmentation de 73,8% expliquée par le bénéfice réalisé de l'exercice. Le capital social est resté inchangé au cours de l'exercice 2024. Il est 2,42 milliards CDF et reparti en 10 000 parts. Il est reparti parmi les associés de la manière suivante :

	Nombre de parts	%
Orange RDC SA	9.999	99,99
CECOM	1	0,01
	10.000	100

Fonds propres

Rubrique	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT(N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT(N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT(N-3)	Montants des engagements financiers correspondant aux dettes représentatives de la monnaie électronique	Names	
						Moyenne arithmétique des montants quotidiens des six derniers mois de total des engagements financiers correspondant aux dettes représentatives de la monnaie électronique	Capital minimum
Fonds propres	25.340.033.772,32	23.849.358.852,00	17.504.025.539,00	14.580.839.808,00	254.334.847.714,24	4.854.109.032,25	2.423.449.000,00

Autres éléments constitutifs des capitaux propres

La réserve réglementaire passe de 2,432 milliards CDF à 2,544 milliards CDF soit, une augmentation de 7% suite à une décision prise par le conseil administration d'augmenter la réserve légale en date du 19 Avril 2024.

Le report à nouveau est passé de 4,086 milliards CDF à 5,094 milliards CDF en 2024 sur décision prise par l'assemblée générale.

La Réévaluation des immobilisations amortissables est restée inchangée, soit 0,108 milliards CDF.

Le résultat net de l'exercice en attente d'affectation est de 10 467 milliards CDF, en hausse de 835,2%, expliquée par la croissance de l'activité plus particulièrement l'augmentation de la base clients avec comme conséquence l'augmentation des flux de transactions.

6.3. Tableau de formation du résultat

L'année 2024 a été clôturée avec un produit net bancaire de 75,702 milliards CDF contre 53,503 milliards CDF, soit une croissance de 41% et un résultat net de 10,47 milliards contre 1,119 milliards CDF, soit une décroissance de 835,2%

Compte de resultat	Exercice 2024	Exercice 2023	2024 vs 2023
Produit Net Bancaire	75 702 527 838	53 503 417 590	41%
Résultat brut d'exploitation	23 575 195 452	6 802 198 418	247%
Résultat courant avant impôt	23 356 423 415	6 652 026 699	251%
Résultat Exceptionnel	- 5 890 642 349	3 709 971 811	-259%
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	10 467 168 963	1 119 276 971	835,2%

◇ Produits Net Bancaire

Le produit net bancaire en augmentation de 41%, cette situation est expliquée par la croissance continue du chiffre d'affaires.

◇ Impôt sur le bénéfice

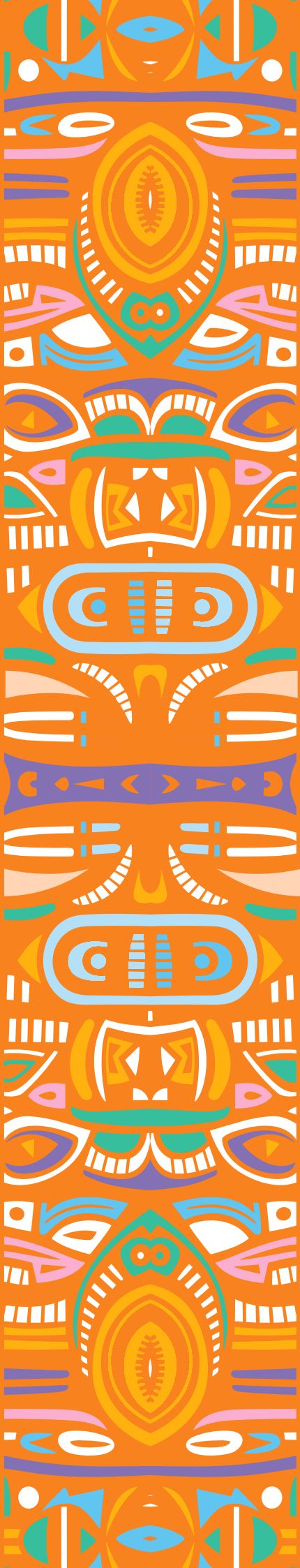
L'impôt sur les bénéfices et profits de l'exercice s'élève à 6,99 milliards contre CDF 2,591 milliards en 2023, soit une augmentation de 170,1%

◇ Résultat de la période

Le résultat net après impôt en attente d'affectation s'établit en un profit de CDF 10,47 milliards contre CDF 1 119 milliards en décembre 2023, soit une hausse de CDF +9,4 milliards (+835%).







Société Anonyme avec Conseil d'administration
au capital équivalent en CDF à 2 500 000 USD

Siège social : 372, Avenue Colonel Mondjiba, Kinshasa/Ngaliema
République Démocratique du Congo